

C O D E X A L I M E N T A R I U S



Troisième édition

COMPRENDRE LE CODEX ALIMENTARIUS



Organisation
mondiale de la santé



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

COMPRENDRE

LE CODEX ALIMENTARIUS

Troisième édition

Produit par le
Secrétariat du Codex
FAO

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ni de l'Organisation mondiale de la santé aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 978-92-5-205614-0

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef du
Groupe des ventes et de la commercialisation
Division de l'information,
FAO,
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
ou, par courrier électronique, à:
copyright@fao.org

TABLES DES MATIÈRES

— v —
PRÉFACE

— 1 —
LES RÉALISATIONS DU CODEX

— 6 —
ORIGINES DU CODEX ALIMENTARIUS

— 12 —
QU'EST-CE QUE LE CODEX ALIMENTARIUS?

— 15 —
LE SYSTÈME DU CODEX: LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
ET SON FONCTIONNEMENT

— 23 —
LE CODEX ET LA SCIENCE

— 27 —
LE CODEX ET LES CONSOMMATEURS

— 31 —
LE CODEX ET LE COMMERCE INTERNATIONAL DES DENRÉES ALIMENTAIRES

— 35 —
AU-DELÀ DU CODEX: LA FAO, L'OMS ET LES PARTENARIATS ÉLARGIS

— 40 —
LE CODEX ET L'AVENIR

— 41 —
SIGLES

PRÉFACE

Le Codex Alimentarius, ou code alimentaire, est devenu la référence mondiale pour les consommateurs, les producteurs et les transformateurs de denrées alimentaires, les organismes nationaux de contrôle des aliments et le commerce international des produits alimentaires. Son impact sur tous ceux qui interviennent dans la production et la transformation des aliments, et sur la sensibilisation de ceux qui les utilisent – les consommateurs – est considérable. Son influence s'étend à tous les continents et sa contribution à la protection de la santé des consommateurs et à la garantie de pratiques commerciales loyales est incommensurable.

Le Codex Alimentarius constitue une occasion unique pour tous les pays de se joindre à la communauté internationale pour participer à la formulation et à l'harmonisation de normes alimentaires et en assurer l'application à l'échelle internationale. Il leur permet également de contribuer à l'élaboration de codes d'usages en matière d'hygiène et de recommandations visant le respect de ces normes.

L'importance d'un code alimentaire pour la protection de la santé des consommateurs a été soulignée en 1985 par la Résolution 39/248 de l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de laquelle des directives ont été adoptées pour l'élaboration et le renforcement des politiques concernant la protection du consommateur. Ces directives recommandent que «Lorsqu'ils formulent des politiques et des plans en matière d'alimentation, les gouvernements devraient tenir compte de la nécessité d'une sécurité alimentaire pour tous les consommateurs, et appuyer et, autant que possible, adopter les normes ... du Codex Alimentarius ou, en leur absence, d'autres normes alimentaires internationales communément acceptées.»

Le Codex Alimentarius revêt une importance particulière pour le commerce international des denrées alimentaires. Disposer de normes alimentaires universelles pour la protection du consommateur sur un marché mondial en constant élargissement présente des avantages manifestes. Il n'est alors guère surprenant que l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC) encouragent tous les deux l'harmonisation internationale des normes alimentaires. Produit des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, ces accords citent les normes, directives et recommandations internationales comme les mesures à adopter pour faciliter le commerce de denrées alimentaires. En tant que telles, les normes Codex sont devenues les points de repère sur lesquels fonder les évaluations des mesures et des réglementations nationales dans le cadre des paramètres juridiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cette brochure a été publiée pour la première fois en 1999 pour aider à mieux comprendre l'évolution du Codex Alimentarius et les activités entreprises par la Commission du Codex Alimentarius – seul organe chargé de l'élaboration des normes, des codes d'usages, des directives et des recommandations qui composent le Codex Alimentarius. Depuis sa première publication, de nombreux changements ont été apportés dans la manière d'opérer du Codex. Cette nouvelle édition arrive donc en temps opportun pour permettre de mieux comprendre le Codex Alimentarius au XXI^e siècle.

Les réalisations du Codex

Depuis les premiers jalons posés en 1961 pour la création d'un code alimentaire, la Commission du Codex Alimentarius – organe chargé de sa mise au point – a appelé l'attention du monde entier sur les problèmes de qualité et d'innocuité des aliments. Depuis une cinquantaine d'années, tous les aspects importants liés à la protection de la santé des consommateurs et aux pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires ont été soumis à l'examen rigoureux de la Commission.

Codex Alimentarius sur l'Internet:
www.codexalimentarius.net

UNE RÉFÉRENCE UNIQUE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Depuis toujours, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) encouragent la recherche et le dialogue scientifiques et technologiques sur les questions d'alimentation. Ce faisant, elles sont parvenues à sensibiliser de manière remarquable la communauté internationale aux problèmes de sécurité sanitaire des aliments et autres. La Commission du Codex Alimentarius,



créée par les deux organisations dans les années 60, est devenue un centre de référence international unique en son genre pour les questions relatives aux normes alimentaires.

SENSIBILISATION NATIONALE ET MONDIALE

Presque partout dans le monde, un nombre croissant de consommateurs et la plupart des gouvernements sont en train de prendre conscience des questions de qualité et de salubrité des aliments et de la nécessité d'une sélection rigoureuse. Les consommateurs exigent désormais couramment de leurs gouvernements des mesures législatives garantissant la vente d'aliments de qualité acceptable et réduisant au minimum les risques sanitaires d'origine alimentaire. On peut affirmer que, grâce à l'élaboration des normes Codex et à l'examen de toutes les questions apparentées, la Commission du Codex Alimentarius a contribué de façon appréciable à l'inscription des produits alimentaires dans les programmes politiques. En fait, les gouvernements sont parfaitement conscients des conséquences politiques auxquelles ils s'exposeraient s'ils ne tenaient pas compte des préoccupations des consommateurs concernant les aliments qu'ils consomment.

PROTECTION ACCRUE DES CONSOMMATEURS

La Commission du Codex Alimentarius a été soutenue dans ses travaux par la maxime désormais universelle et incontestée selon laquelle les êtres humains ont droit à des aliments sains, de bonne qualité et propres à la consommation. Les maladies et troubles d'origine alimentaire peuvent être gênants, parfois mortels. Cependant, ils peuvent aussi nuire au commerce et au tourisme et se traduire par des pertes de revenus, d'emplois et des litiges. Des

Promouvoir la protection des consommateurs

1985

Les Directives relatives à la protection des consommateurs de l'Assemblée générale des Nations Unies

Déclaraient que:

«En formulant leurs politiques et plans nationaux en matière de produits alimentaires, les Gouvernements devraient tenir compte de la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire de tous les consommateurs, et appuyer et, dans toute la mesure possible, adopter des normes tirées du Codex Alimentarius établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé...»

1991

La Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires (en coopération avec le GATT)

Est convenue que:

... «Le processus d'harmonisation des réglementations alimentaires nationales pour les aligner sur les normes et recommandations internationales avait un caractère urgent, et qu'il convenait de le faire avancer aussi rapidement que possible...»

et que:

«Les dispositions essentielles pour la protection des consommateurs (santé, sécurité des aliments, etc.) devraient occuper une place prépondérante dans les normes Codex...»

1992

La Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition

A reconnu que:

«L'accès à des aliments nutritionnellement appropriés et sans danger est un droit universel.»

et que:

«Les réglementations alimentaires ... devraient pleinement tenir compte des normes internationales recommandées de la Commission du Codex Alimentarius.»

aliments de mauvaise qualité peuvent nuire à la crédibilité des fournisseurs à l'échelle nationale et internationale, tandis que des aliments gâtés coûtent cher à la

1995

L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce

Ont reconnu formellement:

Les normes, directives et recommandations internationales, y compris le Codex Alimentarius, comme références visant à faciliter le commerce international et à régler les différends commerciaux naissant de la législation internationale.

1996

Le Sommet mondial de l'alimentation de la FAO

S'est engagé à:

«Mettre en œuvre des politiques visant à ... améliorer l'accès physique et économique, à tout moment, de tous les êtres humains à une nourriture suffisante, saine et nutritive et à son utilisation efficace.»

ainsi qu'à:

«Appliquer des mesures, conformément à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et autres accords internationaux pertinents, qui garantissent la qualité et la sécurité des approvisionnements alimentaires...»

2000

Cinquante-troisième Assemblée mondiale de la santé

A reconnu:

L'importance des normes, directives et autres recommandations de la Commission du Codex Alimentarius pour protéger la santé des consommateurs et garantir des pratiques commerciales loyales.

et a exhorté les Etats Membres à:

participer activement aux activités dans le nouveau domaine de l'analyse des risques pour la sécurité sanitaire des aliments.

société, affectent le commerce et ébranlent la confiance des consommateurs.

L'effet positif des travaux de la Commission a également été renforcé par les déclarations faites lors de conférences et de réunions internationales, elles-mêmes influencées par les activités de la Commission. Ces dernières 20 années, les représentants des pays auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances

2002

Le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après

A déclaré:

«Nous réaffirmons l'importance du rôle du Codex Alimentarius ... pour élaborer des normes de sécurité sanitaire des aliments efficaces, reposant sur des bases scientifiques et acceptées au niveau international ... et faciliter le commerce international des produits alimentaires et agricoles.»

2004

Deuxième Forum mondial FAO/OMS des responsables de la sécurité sanitaire des aliments

A affirmé:

«Le système du Codex offre aux pays une occasion unique de collaborer pour élaborer des normes internationales de manière représentative ... Les pays en développement auraient intérêt à s'appuyer d'avantage sur les textes du Codex pour renforcer leurs systèmes de contrôle des aliments.»

chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires (en coopération avec l'Accord général sur les tarifs douaniers [GATT]), de la Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition, du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO et de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS ont soit encouragé, soit engagé les pays membres à adopter des mesures garantissant l'innocuité et la qualité des aliments. Les forums mondiaux des Responsables de la sécurité sanitaire des aliments ont noté que le système du Codex offre aux pays une excellente occasion de travailler ensemble pour élaborer des normes internationales de manière représentative.

VASTE PARTICIPATION COLLECTIVE

Le rôle de la Commission du Codex Alimentarius a évolué en même temps que la mise au point du Code proprement dit. La création d'un code alimentaire représente une tâche colossale et pratiquement infinie, puisque la recherche et le développement des produits sont

un processus continu. L'élaboration d'un recueil de normes alimentaires crédible et officiel nécessite des consultations approfondies et la collecte et l'évaluation des informations, suivies de la confirmation des résultats finals, et parfois des compromis objectifs destinés à satisfaire des opinions divergentes légitimes et reposant sur des données scientifiques.

La création de normes qui, à la fois, protègent les consommateurs, garantissent des pratiques loyales de vente des produits alimentaires et facilitent le commerce est un processus qui fait intervenir des spécialistes de multiples disciplines scientifiques liées à l'alimentation, ainsi que des organisations de consommateurs, des industries de fabrication et de transformation, des responsables du contrôle des aliments et des négociants. A mesure que la formulation des normes fait intervenir davantage de personnes et que le champ d'action du Codex Alimentarius – y compris les codes et recommandations s'y rattachant – s'étend, les activités de la Commission gagnent en popularité et son influence se renforce et s'élargit.

NORMES RIGOREUSEMENT SCIENTIFIQUES

Si le Codex Alimentarius, tel qu'il se présente, est une œuvre remarquable, on aurait tort de limiter les réalisations de la Commission du Codex Alimentarius à ce seul résultat, si important soit-il. La création du Codex a aussi eu pour effet capital de sensibiliser la communauté mondiale aux risques liés à l'alimentation, à l'importance de la qualité des aliments, et à la nécessité de normes alimentaires. En servant de centre de liaison international et de tribune pour un dialogue solide sur les questions relatives aux aliments, la Commission du Codex Alimentarius joue un rôle fondamental. A l'appui de ses travaux sur les normes alimentaires et les codes d'usages, elle publie des textes faisant

autorité pour la gestion de la sécurité sanitaire des aliments et la protection des consommateurs, fondés sur les travaux des chercheurs et des organisations les mieux informés dans le domaine de l'alimentation et les secteurs apparentés.

Les pays ont réagi en instituant des législations alimentaires et des normes fondées sur le Codex qui s'imposaient depuis longtemps, et en créant ou en renforçant les organismes de contrôle des aliments pour suivre l'application de ces réglementations.

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Après 40 années d'activités, la FAO et l'OMS ont décidé d'entreprendre une évaluation officielle du programme du Codex en 2002. Une équipe indépendante d'évaluation a entrepris des visites dans 20 pays en appelant ouvertement les usagers à présenter ouvertement leurs commentaires sur l'Internet. Un groupe d'experts indépendants représentant toutes les parties prenantes s'est formé, et des questionnaires détaillés ont été envoyés à tous les gouvernements membres et organismes observateurs.

Les résultats ont été révélateurs et positifs dans l'ensemble. L'évaluation a montré que les membres accordent une importance considérable aux normes alimentaires du Codex. Ils estiment que ces normes sont un élément capital de la promotion des systèmes de contrôle des aliments destinés à protéger la santé des consommateurs, notamment en ce qui concerne le commerce international et les accords relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux obstacles techniques au commerce (OTC). La version intégrale du rapport d'évaluation est disponible sur le site Internet du Codex.

Dans le cadre de cette évaluation, les gouvernements ont été interrogés sur l'importance des normes Codex pour leur pays. Selon les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, elles sont très importantes pour la protection de la santé

des consommateurs car elles garantissent la sécurité sanitaire des aliments produits localement ou importés et facilitent le commerce aux niveaux national et international. Les pays à revenu élevé, qui sont dotés de législations et de systèmes de contrôle alimentaire plus perfectionnés, privilégient la facilitation des exportations et la sécurité sanitaire des importations alimentaires. Les organisations non gouvernementales (ONG) de producteurs et de consommateurs ont estimé elles aussi que les normes du Codex étaient extrêmement importantes pour toutes leurs activités.

Néanmoins, l'évaluation a montré que des améliorations étaient nécessaires principalement dans quatre domaines:

- accélération des travaux du Codex et communication des avis scientifiques d'experts;
- participation accrue des pays en développement membres du Codex au processus d'élaboration des

normes, y compris l'analyse des risques;

- Utilité plus importante pour les pays membres des normes en raison de leur pertinence et de leur rapidité; et
- meilleur renforcement des capacités pour la mise en place des systèmes nationaux de contrôle alimentaire.

La Commission du Codex Alimentarius, la FAO, l'OMS et leurs partenaires mettent actuellement en œuvre les conclusions de cette évaluation.

L'évaluation a confirmé que le Codex Alimentarius jouit désormais d'une réputation si profondément ancrée en tant que référence internationale, que les autorités sanitaires, les responsables gouvernementaux du contrôle des aliments, les producteurs, les scientifiques et les organisations de défense des consommateurs ont coutume de demander d'emblée: «Qu'en dit le Codex Alimentarius?» – ce qui, assurément, est une grande victoire.

Origines du Codex Alimentarius

Le Codex Alimentarius est le produit d'un long processus d'évolution mettant en œuvre un large échantillon représentatif de la communauté mondiale. De nombreuses personnes représentant de nombreux intérêts et disciplines ont participé à ce processus et l'on peut raisonnablement supposer que tant que subsistera le besoin ressenti par ces personnes, le Codex Alimentarius continuera d'exister.

Codex Alimentarius sur l'Internet:
www.codexalimentarius.net

DÈS L'ANTIQUITÉ

Les premiers écrits historiques montrent que les instances gouvernementales s'intéressaient déjà à la codification de règles destinées à protéger les consommateurs contre les pratiques malhonnêtes en matière de vente d'aliments. Les tables assyriennes décrivaient la méthode à utiliser pour déterminer correctement les poids et mesures pour les céréales vivrières, et des manuscrits égyptiens prescrivaient l'étiquetage de certains aliments. Dans l'Athènes antique, on contrôlait la pureté et la qualité de la bière et des vins, et les



Rapport de la première session du Comité mixte FAO/OMS d'experts de la nutrition, 1950 – un extrait

«Les règlements relatifs aux denrées alimentaires sont souvent opposés et contradictoires selon les divers pays. Les dispositions législatives qui concernent la conservation des denrées alimentaires, leurs appellations et leur qualité standard varient, dans de nombreux cas, considérablement d'un pays à l'autre. Il arrive souvent que des textes nouvellement promulgués ne se fondent pas sur des connaissances scientifiques et que les principes de l'alimentation et de la nutrition ne soient guère pris en considération dans l'élaboration des règlements.»

Romains disposaient d'un système public de contrôle des aliments bien organisé pour protéger les consommateurs de pratiques frauduleuses ou de produits de mauvaise qualité. En Europe, au Moyen-Age, certains pays votèrent des lois sur la qualité et l'innocuité des œufs, des saucisses, du fromage, de la bière, du vin et du pain. Certains de ces anciens règlements sont encore en vigueur aujourd'hui.

FONDEMENT SCIENTIFIQUE

Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle sont nées les premières lois générales sur les aliments, et des systèmes fondamentaux de contrôle des aliments ont été établis pour en garantir le respect. A la même époque, la chimie alimentaire a été reconnue comme discipline honorable et la détermination de la «pureté» d'un aliment se fondait principalement sur les paramètres chimiques de la simple composition des aliments. Lorsque des produits chimiques industriels nocifs ont commencé à être utilisés pour masquer la couleur ou la nature véritable des aliments, le concept «d'altération» a été élargi à l'utilisation de produits chimiques

Principales étapes de l'évolution des normes alimentaires

ANTIQUITÉ

- Les anciennes civilisations s'efforcent de codifier des aliments

DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

- Invention des conserves

MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

- Premières expéditions de bananes des tropiques vers l'Europe

XIX^e SIÈCLE

- Les premières lois générales sur les aliments sont adoptées et des organismes sont créés pour garantir leur application
- La chimie alimentaire gagne en crédibilité, et des méthodes fiables sont mises au point pour démasquer les produits falsifiés

FIN DU XIX^e SIÈCLE

- Inauguration d'une nouvelle ère de transport de denrées alimentaires sur de longues distances avec les premières expéditions internationales de viande congelée d'Australie et de Nouvelle-Zélande vers le Royaume-Uni

DÉBUT DU XX^e SIÈCLE

- Des associations de négociants de denrées alimentaires essaient de faciliter les échanges en recourant à des normes harmonisées

1903

- La Fédération internationale de laiterie (FIL) met au point des normes internationales pour le lait et les produits laitiers. (La FIL a eu, par la suite, un rôle important dans la conception de la Commission du Codex Alimentarius)

1945

- Fondation de la FAO, dont le mandat couvre la nutrition et les normes alimentaires internationales y relatives

1948

- Fondation de l'OMS, chargée de la santé humaine, et en particulier, de l'établissement de normes alimentaires

1949

- L'Argentine propose un code alimentaire régional pour l'Amérique latine, le *Código Latino-Americano de Alimentos*

1950

- Des réunions mixtes d'experts FAO/OMS commencent à être organisées sur la nutrition, les additifs alimentaires et des secteurs connexes

1953

- L'Assemblée mondiale de la santé, organe directeur de l'OMS, déclare que l'utilisation croissante de produits chimiques dans l'industrie alimentaire pose un nouveau problème de santé publique qui doit être examiné

1954-1958

- L'Autriche poursuit activement la mise au point d'un code alimentaire régional, le *Codex Alimentarius Europaeus*, ou Codex Alimentarius européen

1960

- La première Conférence régionale de la FAO pour l'Europe approuve le bien-fondé d'un accord international – qui soit différent des accords régionaux – sur les normes alimentaires minimales et invite le Directeur général de l'Organisation à soumettre des propositions pour un programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires à la Conférence de la FAO

1961

- Le Conseil du *Codex Alimentarius Europaeus* adopte une résolution proposant que ses travaux sur les normes alimentaires soient repris par la FAO et l'OMS

1961

- Avec le soutien de l'OMS, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et du Conseil du *Codex Alimentarius Europaeus*, la Conférence de la FAO institue le Codex Alimentarius et décide de créer un programme international sur les normes alimentaires

1961

- La Conférence de la FAO décide de constituer une Commission du Codex Alimentarius et demande à l'OMS d'adhérer à un programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

1962

- La Conférence mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires demande que la Commission du Codex Alimentarius mette en œuvre un programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires et crée le Codex Alimentarius

1963

- Reconnaisant l'importance du rôle de l'OMS dans tous les aspects sanitaires de l'alimentation et considérant que l'établissement de normes alimentaires, fait partie de son mandat, l'Assemblée mondiale de la santé approuve la création du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires et adopte les Statuts de la Commission du Codex Alimentarius

dangereux dans les aliments. La science commençait à fournir des outils aidant à démasquer les pratiques malhonnêtes dans la vente d'aliments et à faire la distinction entre produits comestibles salubres et produits insalubres.

ÉVOLUTION INTERNATIONALE

Durant l'Empire austro-hongrois, de 1897 à 1911, une série de normes et de descriptions visant un large éventail d'aliments a été élaborée sous le nom de *Codex Alimentarius Austriacus*. Quoique dénué d'effet juridique, il servait de référence aux tribunaux pour établir des normes d'identité pour certaines denrées. Le Codex Alimentarius actuel tire son nom du code autrichien.

PROBLÈMES LIÉS AU COMMERCE

Au début du XX^e siècle, les négociants de produits alimentaires ont commencé à s'inquiéter des barrières commerciales nées à la suite de la formulation spontanée et indépendante, par divers pays, de multiples lois et normes alimentaires. Ils ont alors constitué des associations commerciales qui ont poussé les gouvernements à harmoniser leurs normes afin de faciliter le commerce de denrées alimentaires saines d'une certaine qualité. La Fédération internationale de laiterie (FIL), fondée en 1903, était une de ces associations. Ses

Le problème des additifs alimentaires

En 1955, le Comité mixte FAO/OMS d'experts sur la nutrition rappelait que:
«... l'emploi croissant, et quelquefois insuffisamment contrôlé, d'additifs alimentaires préoccupe aussi bien l'opinion publique que les autorités administratives.»

Le Comité faisait également remarquer que les moyens de résoudre les problèmes liés à l'utilisation d'additifs alimentaires pourraient varier d'un pays à l'autre et que cette circonstance:

«... ne laisse pas elle-même d'être préoccupante, car l'existence de mesures de contrôle très diverses risque d'entraver de façon regrettable les échanges internationaux.»

travaux sur les normes relatives au lait et aux produits laitiers ont, par la suite, favorisé la création de la Commission du Codex Alimentarius et la définition de ses procédures d'élaboration des normes.

Lorsque la FAO et l'OMS ont été créées durant les années 40, les orientations prises dans le domaine des réglementations alimentaires suscitaient de graves inquiétudes. Les pays agissaient chacun de leur côté et il n'y avait, pour ainsi dire, aucune consultation entre eux à des fins d'harmonisation. Cette situation se reflète dans les observations des réunions internationales de l'époque.

PRÉOCCUPATIONS DES CONSOMMATEURS

Dans les années 40, des progrès rapides ont été accomplis en matière de science et de technologie des aliments. Avec l'arrivée d'outils analytiques plus sensibles, les connaissances sur la nature des aliments, leur qualité et les risques qu'ils peuvent présenter pour la santé, ont aussi progressé rapidement. Un vif intérêt s'est manifesté pour la microbiologie, la chimie alimentaire et les disciplines connexes et les nouvelles découvertes défrayaient la chronique. Les articles sur l'alimentation à tous les niveaux se multipliaient et les consommateurs étaient bombardés de messages par les magazines et les quotidiens populaires et la radio. Certains étaient corrects, d'autres incorrects – mais tous visaient à attirer l'attention et beaucoup viraient au sensationnel.

Malgré la qualité contestable de certaines des informations diffusées, il s'ensuivit une sensibilisation accrue du public à la qualité et à l'innocuité de son alimentation et un élargissement des connaissances à ce sujet.

En même temps, à mesure qu'ils disposaient d'informations plus complètes sur les produits alimentaires et sur d'autres questions s'y rattachant, les consommateurs manifestaient plus de réticence. Alors qu'auparavant, ils se préoccupaient uniquement des aspects

«visibles» – poids non conforme, variations de taille, étiquetage mensonger et mauvaise qualité – ils s'inquiétaient désormais des aspects «invisibles», c'est-à-dire des risques pour la santé qu'on ne pouvait ni voir, ni sentir à l'odorat ou au goût, comme les micro-organismes, les résidus de pesticides, les agents de contamination et les additifs alimentaires. Avec l'apparition de groupes de consommateurs bien organisés et informés, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, la pression exercée sur les gouvernements du monde entier pour qu'ils protègent la collectivité des aliments dangereux pour la santé et de mauvaise qualité s'est intensifiée.

BESOIN D'ENCADREMENT

Les autorités chargées de la réglementation, les négociants, les consommateurs et les experts comptaient de plus en plus sur la FAO et l'OMS pour les aider à démêler l'écheveau de réglementations alimentaires qui entravaient le commerce et offraient aux consommateurs une protection généralement insuffisante. En 1953, l'Assemblée mondiale de la santé, organe directeur de l'OMS, constata que le recours généralisé aux produits chimiques dans l'alimentation constituait un nouveau problème de santé publique et proposa que les deux organisations conduisent des études sur la question. Une de ces enquêtes qualifiait l'utilisation d'additifs alimentaires de facteur critique.

C'est ainsi que la FAO et l'OMS organisèrent la première Conférence mixte FAO/OMS sur les additifs alimentaires en 1955. Cette Conférence s'est traduite par la création du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) qui, après plus de 50 ans, continue de se réunir à intervalles réguliers. Les travaux du JECFA sont toujours d'une importance fondamentale pour les activités du Codex Alimentarius sur les normes et les directives relatives aux additifs alimentaires, aux contaminants et aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Le JECFA a servi de

modèle pour de nombreux autres groupes d'experts de la FAO et de l'OMS ainsi que pour des organes consultatifs scientifiques similaires dans les pays ou dans les groupements économiques régionaux associant plusieurs pays.

INTÉGRER LES ACTIVITÉS NON GOUVERNEMENTALES

Tandis que la FAO et l'OMS poursuivaient leurs travaux sur les questions d'alimentation, plusieurs comités créés par des ONG internationales ont également commencé à se pencher sérieusement sur les normes alimentaires. Par la suite, les travaux de ces comités d'ONG ont été absorbés par – ou poursuivis conjointement avec – les comités de produits concernés du Codex Alimentarius. Dans certains cas, les comités non gouvernementaux eux-mêmes sont devenus des comités du Codex.

CONSULTATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

Les années 1960 et 1961 ont fait date dans la fondation du Codex Alimentarius. En octobre 1960, la première Conférence régionale de la FAO pour l'Europe a cristallisé une opinion largement répandue, en reconnaissant:

«Le bien-fondé d'un accord international sur les normes alimentaires minimales et questions connexes (y compris les critères d'étiquetage, les méthodes d'analyse, etc.) ... comme moyen important de protéger la santé des consommateurs, de veiller à la qualité des aliments et de réduire les obstacles au commerce, en particulier sur le marché européen en pleine expansion.»

La Conférence a également estimé que:

«... la coordination du nombre croissant de programmes de normes alimentaires lancés par de nombreuses organisations posait un problème particulier.»

Dans les quatre mois qui ont suivi la Conférence régionale, la FAO a entamé des pourparlers avec l'OMS, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Conseil du *Codex Alimentarius Europaeus* et lancé des propositions tendant à mettre sur pied un programme international de normes alimentaires.

En novembre 1961, à sa onzième session, la Conférence de la FAO a voté une résolution en vue de la création de la Commission du Codex Alimentarius.

En mai 1963, la seizième Assemblée mondiale de la santé a approuvé la création du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires et adopté les Statuts de la Commission du Codex Alimentarius.